

SERVICES PUBLICS

Le nouveau visage de l'austérité

Emmené par Karin Keller-Sutter, le Conseil fédéral veut économiser sur le dos des veuves et de l'accueil extra-familial, tout en multipliant les cadeaux aux riches. Face aux reculs qui s'annoncent, les mobilisations syndicales et féministes se préparent. EN PAGES 2 ET 3

Nouvelle vague

3 POINT FORT – Quatre ans après le 14 juin 2019, les syndicats appellent à une nouvelle offensive féministe. Car si la vague violette a permis certains progrès, le chemin vers l'égalité reste ardu.

Working poor à l'Etat

7 VAUD – Confronté à un fort mouvement social, le gouvernement répète qu'il a «garanti la pleine indexation» aux employé-e-s des classes 1 à 10. Mais pour les bas revenus de l'Etat, la réalité est loin d'être rose. Témoignage.

Des aînés maltraités

10 L'INTERVIEW – Il y a un an, un livre dénonçait les pratiques d'Orpea, leader mondial des maisons de retraite. Depuis, peu a bougé. Questions à Guillaume Gobet, ex-salarié d'Orpea et syndicaliste CGT.





L'image d'Eric Roset

8 mars 2023: vers une nouvelle grève féministe!

À l'occasion de la Journée internationale de lutte des femmes, des mobilisations sont prévues dans toute la Suisse. Elles représenteront une étape vers la nouvelle grève féministe du 14 juin 2023 (lire aussi en pages 3 et 8).

Éditorial

Derrière les coupes, un projet politique

« Karin Keller-Sutter en mère la rigueur »¹. Sous l'impulsion de la nouvelle ministre des Finances, le Conseil fédéral serre la ceinture. En 2024, 2025 et 2026, tous les départements devront réduire leurs dépenses de 2%. Le personnel fédéral ne sera pas épargné.

En parallèle, Karin Keller-Sutter (KKS) refuse le financement fédéral nécessaire pour pérenniser les mesures de soutien à l'accueil extra-familial. Cerise sur le gâteau, la conseillère fédérale libérale-radical veut économiser 100 millions de francs en coupant dans les rentes de veuves.

Pour justifier ces tours de vis, l'ancienne membre du comité de l'Union patronale suisse invoque une « situation financière délicate ». C'est de la poudre aux yeux. Certes, l'exercice 2022 s'est soldé sur un déficit. Mais entre 2003 et 2019, les finances fédérales ont réalisé des mil-

liards d'excédents, systématiquement utilisés pour rembourser la dette. Conséquence: la Confédération a aujourd'hui un taux d'endettement exceptionnellement bas en comparaison internationale, qui continue de baisser. « Les finances publiques suisses sont en bonne santé à tous égards, et elles le resteront après la crise actuelle », résume le réputé institut de conjoncture de l'EPFZ. La situation pourrait encore s'améliorer avec une légère taxation supplémentaire du pactole aux mains des plus riches du pays (lire en page 9).

Ce n'est pas la voie choisie par le Conseil fédéral. Au contraire. Si l'exécutif coupe d'une main dans les dépenses répondant aux besoins de la majorité, il multiplie de l'autre les largesses destinées aux plus aisé-e-s.

DES LARGESSES POUR LE CAPITAL

KKS a ainsi renoncé à 600 millions de recettes fiscales en 2023, en refusant de reporter la suppression des droits de douane sur les produits industriels – une mesure qui profitera notamment aux grands importateurs de véhicules.

En parallèle, le Conseil fédéral propose un cadeau fiscal taillé sur mesure pour les armateurs et les sociétés de négoce, la « taxe au tonnage ». Le géant maritime MSC et le roi du charbon Glencore applaudissent. Les caisses publiques, elles, perdront des millions dans l'opération.

Enfin, le Conseil fédéral augmentera le budget de l'armée de 600 millions entre 2021 et 2024 – une croissance qui se poursuivra jusqu'en 2035. En plus de satisfaire les partis de droite, cette décision fera le beurre d'une partie de l'industrie des machines – dont le principal représentant, Stefan Brupbacher, siège au

comité d'Alliance Sécurité Suisse, un des principaux lobbys pro-militaires du pays.

Les projets fiscaux et budgétaires de KKS et de ses collègues du Conseil fédéral n'ont pas pour objectif de résoudre des « difficultés financières ». Ils sont l'expression d'un projet politique visant à garantir les profits des principaux groupes capitalistes basés en Suisse, dans le cadre d'une concurrence internationale exacerbée.

Pour le monde du travail, ce projet se traduit par une succession de reculs sociaux. Ces régressions touchent de plein fouet les travailleuses les plus précaires, comme le montrent la récente élévation de l'âge de la retraite des femmes ou l'attaque contre les rentes de veuves.

Les mobilisations féministes et syndicales du 8 mars et du 14 juin prochains seront des étapes importantes de notre lutte contre ce projet antisocial. ■

GUY ZURKINDEN
RÉDACTEUR

¹ Tribune de Genève, 16 février 2023.

Quatre ans après le 14 juin 2019, les syndicats appellent à une nouvelle offensive féministe. Car si la vague violette a permis certains progrès, beaucoup reste à faire — notamment pour améliorer la situation des travailleuses.

L'urgence d'une nouvelle grève

SERVICES PUBLICS
YOSHIKO KUSANO . PHOTO

Le 14 juin 2019, 500 000 femmes réalisaient une mobilisation historique pour l'égalité. Quatre ans plus tard, la cause féministe s'est imposée parmi les questions politiques majeures. Au point que l'UDC part en guerre contre la «terreur du genre», ce qui n'est pas étonnant: à chaque fois que le mouvement féministe s'affirme, les forces réactionnaires et les intérêts du capital s'unissent pour imposer un retour à la norme mâle. Quant au chemin vers l'égalité, il reste ardu: «La situation financière et sociale des femmes ne s'est pas améliorée. Au contraire, l'âge de la retraite va augmenter et les inégalités ne diminuent pas», soulignait l'Union syndicale suisse (USS) en conférence de presse, le 14 février dernier. Un chiffre résume la situation: 43,2%. Il s'agit de l'écart qui sépare, en 2022, le revenu moyen des hommes de celui des femmes. Un écart qui perdure à la retraite, les femmes touchant des rentes en moyenne 34,6% inférieures à celles des hommes.

AVS 21, UN TOURNANT. La grève féministe a certes permis quelques avancées: un congé paternité a été adopté par le parlement fédéral, qui s'apprête aussi à entériner une modernisation de la notion de viol dans le Code pénal. Globalement, l'onde de choc du 14 juin 2019 peine cependant à s'imposer dans le monde du travail. Certains indices pointent même une dégradation: depuis 2016, l'écart entre hauts et bas salaires s'est encore creusé, prônant les femmes touchant de bas revenus. Surtout, droite et milieux patronaux ont réussi à imposer une année de labeur supplémentaire aux femmes, avec le projet AVS 21. Continuant sur sa lancée, la droite s'attaque au 2^e pilier du système de retraites (*lire en page 11*). Les promesses lancées durant la campagne d'AVS 21, notamment par les politiciennes bourgeoises, n'ont pas été tenues. Et pour couronner le tout, la nouvelle ministre des Finances, Karin Keller-Sutter, veut tailler dans les rentes de veuves!

1000 FRANCS DE MOINS CHAQUE MOIS. Le faible niveau de rémunération des professions féminines reste une des principales causes des inégalités qui frappent les travailleuses, dénonce l'USS. Après un apprentissage, les éducatrices de la petite enfance, les vendeuses ou les coiffeuses gagnent en effet entre 3500 francs et 5000 francs à plein temps — soit 1000 francs de moins que les professions masculines à durée de formation égale. Autre moteur d'inégalités: les femmes continuent d'accomplir la majeure partie du travail domestique et de prise en charge, ce qui implique qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel. Conséquence: au total, les trois cinquièmes des heures de travail des femmes ne sont pas rémunérées, contre 40% de celles des hommes.

Sur le terrain

«NOS JOURNÉES SONT TROP LONGUES»

Loreen Haas, infirmière

«En tant que soignant-e-s, nous donnons chaque jour le meilleur de nous-mêmes. Mais nous voulons aussi être traité-e-s avec respect!

J'appelle à la grève le 14 juin, parce que les conditions de travail actuelles nous rendent malades; parce qu'elles sont difficiles à concilier avec une vie familiale.

J'appelle à la grève, parce que nous subissons la multiplication des équipes. J'ai déjà travaillé dans un service qui comptait sept équipes différentes. Cela induit une organisation et une coordination énormes, ainsi qu'une charge de travail supplémentaire massive — surtout en tant que mère. Or le manque de personnel ne doit pas être empiré par des conditions de travail encore plus dures.

J'appelle à la grève, parce que nos journées de travail sont trop longues. Beaucoup de tâches indispensables ne sont pas comptées comme temps de travail, ce qui augmente l'amplitude de nos journées.

La charge de travail est parfois si élevée que nous avons du mal à accomplir nos tâches normales.

La pression augmente le risque de commettre des erreurs. C'est inacceptable pour un travail à si haute responsabilité, et cela nous pèse énormément. Pour cette raison, de nombreux soignant-e-s commencent le travail avant le début de l'horaire officiel — ou réduisent leur temps de travail.

Nous avons besoin de meilleures dotations en personnel et d'une saisie réaliste de notre travail. Et le temps pris à se changer doit être compté comme temps de travail!

Il faut aussi améliorer l'organisation du travail, la garde des enfants, augmenter la durée des vacances, mieux protéger la maternité et développer le congé parental, garantir une meilleure évolution des salaires et baisser la charge de travail administrative.

Pour toutes ces raisons, participons à la grève féministe. Et battons-nous ensemble pour une société juste, saine et heureuse!» ■

Sur le terrain

«NOUS AVONS BESOIN DE PLUS»

Antonia Undurruga, éducatrice dans une Institution pour l'enfance (IPE)

«Je travaille dans un secteur essentiel au fonctionnement de la société, au développement des enfants et au soutien à la parentalité. Pourtant, ce secteur largement sous-doté souffre d'un faible investissement de la part de l'Etat et d'un manque de places d'accueil.

Il s'agit aussi d'un secteur méconnu et dévalorisé. Dans le canton de Vaud, les taux d'encadrement prévoient un adulte pour sept «trotteurs», c'est-à-dire des enfants de 18 mois à 3 ans. C'est totalement insuffisant. Notre travail quotidien nécessite de veiller aux besoins des enfants, de se rendre disponible pour le groupe comme pour l'individu. Nous effectuons des tâches spécifiques et polyvalentes: accompagner les enfants dans le jeu, changer des couches, les endormir, leur donner à manger, gérer des crises, séparer des enfants qui se tapent, se mordent, se griffent, etc. Il arrive que je sois toute seule et que je n'aie même pas la possibilité de me rendre aux toilettes.

Nous revendiquons donc une baisse du nombre d'enfants par professionnel-le, mais aussi une augmentation du temps de travail hors présence des enfants — car travailler avec cette population ne s'improvise pas.

Une de mes journées — seule avec sept enfants de 18 mois à 3 ans — implique un travail physique conséquent. Je suis sans cesse en mouvement, à me baisser, à porter et à utiliser du matériel souvent inadapté pour les adultes. Outre l'usure corporelle, le travail émotionnel et le bruit génèrent de la fatigue et du stress. Nous exigeons donc une diminution du temps de travail sur le terrain, sans baisse de salaire, et la réduction de l'âge de la retraite.

Nous avons besoin de plus. Plus de moyens. Plus de temps. Plus d'espaces. Quels sont les besoins des enfants, les futur-e-s citoyen-ne-s de demain? Une partie de la réponse réside dans le fait d'assurer de meilleures conditions de travail aux professionnel-le-s avec qui ces enfants passent leurs journées!

Pour obtenir des améliorations concrètes, nous devons nous mobiliser le 14 juin et au-delà!» ■



HAUTES ÉCOLES CAMPAGNE «STABLE JOBS-BETTER SCIENCE»

CORPS INTERMÉDIAIRE: LE SSP RESTE MOBILISÉ!

Aida est chercheuse. La précarité de son poste est synonyme de stress et d'anxiété, ce qui nuit à la qualité de son travail. Lorsqu'elle rencontre Hanna et Tarik, elle comprend qu'en s'organisant, le corps intermédiaire peut améliorer sa situation.

Avec la petite vidéo qu'il lance à la veille de la reprise des cours dans les hautes écoles, le SSP poursuit sa campagne «Stable Jobs - Better Science».

Depuis octobre dernier, des événements ont été organisés dans dix hautes écoles et de nombreuses personnes nous ont fait part de leur intérêt.

La campagne se poursuit durant le deuxième semestre, avec notamment la tournée d'Adèle B. Combes. L'auteure de *Comment l'université broie les jeunes chercheurs. Précarité, harcèlement, loi du silence* (Paris, Autrement, 2022) participera, du 28 au 30 mars, à des tables rondes à Fribourg, Lausanne et Genève. Signalons aussi, le 14 mars à l'Université de Neuchâtel, la projection du documentaire *Briser le silence des amphïs*, suivie d'une discussion. À l'Université de Lausanne, une pétition contre les inégalités entre les doctorant-e-s sera lancée à la rentrée (lire en page 5).

L'Université de Zurich a annoncé en décembre dernier la création d'une nouvelle catégorie de postes, stables, pour les chercheuses et chercheurs. C'est un pas

en avant important dans la plus grande haute école de Suisse, qui doit servir d'exemple dans le reste du pays.

Une autre nouvelle positive concerne les rémunérations. Le SSP avait sans doute été parmi les premiers-ères à interpeller le Fonds national suisse (FNS) pour demander une adaptation des salaires au renchérissement. Il est réjouissant que le FNS finance une indexation des salaires, même si cette dernière est tardive (au 1^{er} mars prochain), et bien souvent insuffisante.

Le FNS doit se préoccuper des personnes travaillant dans les projets qu'il finance. Sa décision sur l'indexation ne doit pas être un acte isolé, mais le signal d'un véritable changement de paradigme.

Notre campagne se poursuit jusqu'à la fin de l'année académique. En juin s'ouvrira la consultation publique sur le message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (Message FRI) pour la période 2025-2028. L'amélioration des conditions de travail du corps intermédiaire devra être un axe fort du Message FRI. Il est donc crucial que les autorités politiques prennent la mesure de la précarité qui existe dans les hautes écoles suisses. ■

PHILIPPE MARTIN . SECRÉTAIRE CENTRAL SSP
ANTOINE CHOLLET . SSP HAUTES ÉCOLES

GENÈVE EN LUTTE POUR LEUR RECONNAISSANCE

UNE MOTION POUR REVALORISER LES ASSC!

Depuis sa création en 2002, le métier d'assistant-e en soins et en santé communautaire (ASSC) n'a cessé de se complexifier. Pourtant, cette profession n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur. Il en résulte une situation à la fois injuste pour les travailleurs-euses concerné-e-s et néfaste pour le système de santé, qui peine à attirer et retenir le personnel qualifié dont il a besoin. Convaincus de l'importance de revaloriser cette profession indispensable, plusieurs partis politiques ont déposé, le 14 février à Genève, une motion visant à faire entendre les revendications des ASSC au sein des instances politiques.

Les ASSC sont des travailleurs-euses qualifié-e-s. Outre les soins et l'assistance au quotidien, ils et elles accomplissent de manière autonome, sous prescription médicale, une large palette d'actes médico-techniques (prises de sang, injections, renouvellement et contrôle de perfusions, changements de pansements, etc.). Par leur polyvalence, les ASSC sont ainsi les garant-e-s du bien-être physique, psychique et social des personnes vulnérables au chevet desquelles ils et elles œuvrent.

Or, contraint par des exigences de compétitivité et de rentabilité absurdes, le secteur de la santé se trouve dans une situation critique: le personnel formé manque, les recrutements sont difficiles

et de nombreux services travaillent à flux tendu. En témoigne une récente enquête menée par les HUG, dont les résultats confirment la souffrance au travail dénoncée depuis longtemps par les syndicats.

Face à cette situation, il est urgent de renforcer l'attrait de leur métier, revendique la délégation des ASSC au sein du SSP. D'une part en revalorisant leur fonction, en l'inscrivant en classe 13 de la grille salariale. De l'autre, en reconnaissant la capacité des ASSC à travailler de manière autonome. C'est dans ce double objectif que les ASSC se mobilisent depuis de longs mois. Leur mouvement, ponctué par deux grèves, les 23 novembre et 15 décembre derniers, a déjà poussé le Conseil d'Etat à les colloquer en classe 11 – un premier pas en-deçà de leurs revendications.

Le 14 février, la lutte des ASSC s'est invitée au Grand Conseil. Plusieurs partis politiques (Parti socialiste, Ensemble à gauche et les Vert-e-s) y ont déposé une motion intitulée «Pour une reconnaissance et une revalorisation de la fonction d'assistant-e en soins et santé communautaire». Le texte appelle à la reprise du dialogue social et à l'ouverture de négociations en vue d'une évaluation de la fonction d'ASSC en phase avec la réalité de terrain. ■

SERVICES PUBLICS

AÉROPORT DE GENÈVE UN SUCCÈS SYNDICAL

GRÂCE À LA MOBILISATION, LES SALAIRES SERONT INDEXÉS!

Le SSP est ravi d'annoncer la fin d'un conflit social important à l'Aéroport international de Genève (AIG). Un millier de personnes sont touchées par cet heureux dénouement.

Après une longue période d'hibernation, le trafic aérien a repris à Genève, avoisinant 85% du volume de 2019.

Pendant la crise qui avait accompagné la pandémie, le personnel de l'aéroport avait consenti à quelques concessions. Aujourd'hui, il n'y a plus aucune raison de continuer à enlever des droits aux travailleuses et travailleurs.

Au mépris du statut du personnel, la direction de l'AIG avait l'intention de supprimer le droit aux annuités du personnel. Pire encore, la procédure de consultation de la représentation des travailleuses et travailleurs avait été piétinée.

Le syndicat et le personnel ont réagi. Au cours de l'automne dernier, des centaines de personnes ont signé la pétition du SSP demandant le respect scrupuleux des mécanismes salariaux (annuité, primes et indexation) et reprenant la revendication de l'Union syndicale suisse (+5% d'indexation salariale). Fort du succès de cette pétition et avec le soutien de la commission du personnel, notre syndicat a mobilisé le personnel, qui se préparait à des mesures de lutte.

Le conseil d'administration de l'AIG a été sensible aux échos du terrain. Après moult tractations, il a finalement pris une décision de bon sens, qui a été acceptée par le SSP. Il s'agit de la remise sur pied de la totalité des mécanismes salariaux, en plus d'une indexation de 2,44% pour tous les salaires.

La saisine du tribunal compétent (la chambre des relations collectives de travail, CRCT) et la mobilisation du personnel ont été déterminantes pour l'obtention de ce résultat. Nous saluons la fin d'un litige. Reste à suivre de près les plans de privatisation rampante de l'aéroport – une entité de droit public, faut-il le rappeler? Nous veillerons au grain! ■

JAMSHID POURANPIR . SECRÉTAIRE SSP . SECTION TRAFIC AÉRIEN

GENÈVE VOTATION FISCALE LE 12 MARS

LE SSP APPELLE À VOTER OUI À L'INITIATIVE 179!

Le 12 mars, la population genevoise se prononcera sur l'initiative 179. Intitulé «Contre le virus des inégalités... Résistons! Supprimons les privilèges fiscaux des gros actionnaires», le texte propose de mettre fin à un rabais d'impôt qui favorise les gros actionnaires. Entré en vigueur dans la foulée de la deuxième révision de l'imposition des entreprises (RIE II), acceptée en votation en 2008, ce rabais permet en effet à tout détenteur de plus de 10% des parts d'une entreprise de n'être taxé que sur les 70% des dividendes perçus. En ce qui concerne l'impôt cantonal et communal, les cantons peuvent décider du pourcentage de cette imposition, qui ne peut être inférieure à 50% – à Genève, les taux sont fixés à 60% pour la fortune commerciale, et 70% pour la fortune privée. L'initiative, lancée par des membres de l'actuelle Liste d'union populaire (à l'époque «Résistons»), demande que l'entier de ces dividendes soient désormais imposés.

«Cette initiative propose que 1600 gros actionnaires du canton paient leurs impôts comme tout le monde. Aujourd'hui, 30 à 40% de leurs gains ne sont pas imposés. C'est un privilège scandaleux. De plus, contrairement aux salaires, les dividendes ne contribuent pas à l'AVS et aux autres assurances sociales», argumentent les initiant-e-s. Selon les partisan-e-s de l'IN 179, taxer l'entier de ces revenus du Capital permettrait de rapporter 150 millions de recettes de plus au Canton et aux Communes. Ce montant pourrait être investi pour l'hôpital, la formation, les crèches, le logement social, les transports publics, les mesures d'urgence climatique, la prévoyance sociale ou les subsides d'assurance maladie.

Dans le camp opposé à ce texte, droite, Conseil d'Etat et milieux patronaux

mènent une campagne bruyante, bien relayée par les grands médias, dénonçant une hypothétique «fuite» des contribuables aisé-e-s. «Genève est déjà un enfer fiscal et beaucoup d'entrepreneurs s'inquiètent» s'exclame Renaut de Planta, associé de la banque Pictet et membre fondateur de la Fondation pour l'attractivité du canton de Genève (FLAG), fondée l'an dernier par de grandes banques et multinationales de la place pour défendre une imposition du capital la plus basse possible (Alexa Aponte, la fille du fondateur du groupe MSC, siège notamment à la direction de la FLAG). Une affirmation rendue peu crédible par la nuée de sociétés qui ont leurs quartiers au bout du lac – 754 multinationales étrangères, 177 suisses et 120 institutions bancaires! Une réalité qui amène Ivan Basclé, chef du bureau genevois du Boston Consulting Group, à affirmer qu'«à Genève, l'âge d'or des multinationales, c'est maintenant» (*Tribune de Genève*, 19 novembre 2021).

En 2019, près de 2000 contribuables genevois-e-s (possédant des actions d'au moins 10% dans une société) ont encaissé plus de 1,8 milliard de francs de dividendes, selon les données publiées par le quotidien *Le Temps* (17 février). Une petite minorité de ces actionnaires a empoché les 85% de la somme totale, avec un dividende moyen de 9 millions de francs. À l'heure où les inégalités se creusent et où les employé-e-s du service public n'arrivent plus à remplir leur mission, redistribuer un tant soit peu la richesse captée par ces gros actionnaires tombe sous le sens. Oui à l'IN 179 le 12 mars! ■

SERVICES PUBLICS

VAUD . À l'Université de Lausanne, le SSP et ACIDUL lancent une pétition. Le texte exige une amélioration des conditions de travail pour les chercheuses et chercheurs. À signer!

Mettre fin à la précarité des doctorants!

KELLY HARRISON
MEMBRE DU SSP ET
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
D'ACIDUL

Le débat sur les conditions de travail du corps intermédiaire¹ – 80% du personnel des universités suisses – n'est pas nouveau. Associations et syndicats militent depuis des décennies pour l'amélioration des conditions de recherche, pour le bien des chercheurs et chercheuses comme de la science. Que l'on travaille en biologie, en droit ou en philosophie, les difficultés sont les mêmes: critères d'embauche flous, taux partiels subis, salaires souvent dérisoires, pression à la publication et à la recherche de fonds, incitation aux séjours de mobilité, forte compétition entre pairs, enchaînement de contrats à durée déterminée, perspectives de carrière incertaines.

HARCÈLEMENT ET BURN-OUT. Il n'est donc pas étonnant que les chercheurs et chercheuses soient particulièrement vulnérables au stress, au harcèlement ou au burn-out. À l'EPFL, 21,1% des doctorant-e-s souffriraient de dépression modérée ou sévère – trois fois plus que la moyenne suisse². À l'Université de Genève, 21,7% des membres du corps intermédiaire vivent ou ont vécu du harcèle-

ment moral³, tandis qu'à l'Université de Lausanne (UNIL), 19% des chercheuses disent être ou avoir été discriminées en raison de leur sexe⁴.

En octobre 2021, grâce au travail acharné du comité de Pétition Academia, le corps intermédiaire a fait entendre son ras-le-bol. La pétition remise à la Chancellerie fédérale et les initiatives qui ont suivi ont inscrit à l'agenda politique la question de la précarité académique⁵.

À l'UNIL, bien que la direction en place soit sensible à la question, les conditions de travail doivent être améliorées, notamment pour les doctorant-e-s employé-e-s de l'université. Dans ce but, l'Association du corps intermédiaire et des doctorant-e-s de l'UNIL (ACIDUL) et le SSP ont allié leurs forces pour lancer une pétition dès la rentrée de février 2023.

DISPARITÉS ENTRE DOCTORANT-E-S. L'introduction de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) en 2005 a introduit plusieurs statuts de doctorant-e-s. Malgré des tâches toujours plus similaires, les assistant-e-s diplômé-e-s et les doctorant-e-s financé-e-s sur des fonds ex-

ternes, comme le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), n'ont pas les mêmes contrats. En première année, par exemple, les doctorant-e-s FNS gagnent 18 000 francs de moins que les assistant-e-s pour un temps plein. Et les assistant-e-s sont engagé-e-s en moyenne à 84%, alors que les doctorant-e-s FNS le sont presque tout-e-s à plein temps. Enfin, un-e assistant-e ne peut consacrer que 50% de son temps à sa thèse sur ses cinq ans de contrat, alors qu'un-e doctorant-e FNS a droit à 85% pendant quatre ans – soit presque onze mois de différence!

LANCERMENT D'UNE PÉTITION. Pour réduire ces écarts et améliorer les conditions de travail des doctorant-e-s, ACIDUL et le SSP demandent:

- Le doublement de l'indemnité que l'UNIL verse aux doctorant-e-s FNS pour compenser l'écart salarial avec les assistant-e-s, de 750 à 1500 francs par mois.

- L'engagement systématique des assistant-e-s à plein temps, avec 70% de temps réservé à la thèse. Une augmentation du taux de travail devrait être proposée aux personnes déjà en poste.

- La garantie par l'UNIL des salaires des doctorant-e-s sur fonds externes. À l'heure actuelle, contrairement aux assistant-e-s, rien ne protège ces personnes d'une fin de contrat dans le cas où leur source de financement disparaîtrait, par exemple si leur directeur-trice de thèse venait à quitter l'UNIL.

- Des contrats de cinq ans pour les assistant-e-s et de quatre ans pour les doctorant-e-s FNS. Selon la LUL, les assistant-e-s signent trois contrats successifs (une année, puis deux fois deux ans), et les doctorant-e-s FNS en signent plusieurs, dont le nombre dépend des projets et des facultés. Ces contrats multiples exposent à l'arbitraire et aux pressions.

Ces mesures permettraient de réduire la précarité du corps intermédiaire de l'UNIL. D'autres devront suivre. Les chercheurs et chercheuses continueront de s'engager pour des conditions de travail dignes du service public et une science de qualité! ■

¹ Dans les hautes écoles, le corps intermédiaire rassemble la plupart des enseignant-e-s et les chercheuses et chercheurs qui ne sont pas professeur-e-s.

² <https://www.epfl.ch/education/phd/wp-content/uploads/2019/05/EPFL-Doctoral-III-Survey-2019-questionnaire-included.pdf>, p. 30.

³ https://www.unige.ch/doctorat/files/4116/5220/8690/Rapport_EnqueteCCER-2021_revisee_86p_202205.pdf, p. 7.

⁴ https://www.unil.ch/files/live/sites/egalite/files/pdf/20221201_Climat-travail-etudes-RapportVF3.pdf, p. 4.

⁵ Lire l'article de Florent Blanc paru dans *Services Publics*, le 18 novembre 2022, p.5.

Le trait de Vincent



Agenda militant

SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN LAUSANNE ET GÈNEVE

Vendredi 24 février, à Lausanne: rassemblement sur la place Saint-François, 18 h

Vendredi 24 février, à Genève: débat avec Edwy Plenel, Stéphanie Prezioso, Hanna Perekhoda (21 h, Maison des Arts du Grütli)

Samedi 25 février, à Genève: rassemblement à la zone piétonne du Mont-Blanc (15 h)

AG DU SECTEUR SOCIAL PARAPUBLIC LAUSANNE

Lundi 27 février, à 19 h
Maison du Peuple

VA VOIR LE DÉLÉGUÉ GÈNEVE

Projection du film documentaire de Daniel Rouy

Mardi 28 février, 19 h
Fonction Cinéma/Maison des Arts du Grütli

GRÈVE DE LA FONCTION PUBLIQUE VAUD

Mercredi 1^{er} mars

ALIREZA, ON T'OUBLIE PAS GÈNEVE

Manifestation
Mercredi 1^{er} mars, 18 h
Place du Rhône

ASSISES NATIONALES DE LA GRÈVE FÉMINISTE FRIBOURG

Samedi 4 mars, à Fri-Son

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES FEMMES TOUTE LA SUISSE

Mercredi 8 mars
Programmes en page 8

MOBILISATION DES ASSC FRIBOURG

Mercredi 8 mars, 18 h
Devant le théâtre Équilibre

RADIOACTIVITÉ: PROTECTION DES ENFANTS DE TCHERNOBYL GÈNEVE

Conférence avec Catherine Lieber (Institut de radioprotection Belrad) et Dr Claudio Knüsli (médecin, oncologue)

Vernissage de l'exposition de dessins d'enfants biélorusses
Mardi 14 mars, 18 h 30
Maison des Associations (rue des Savoises 15)

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Natascha Wey
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève



Le mouvement ne fléchit pas!

VAUD . Plus de 1500 enseignant-e-s ont à nouveau fait grève le 9 février. Au CHUV, dans le social et la santé parapublique, le mouvement a continué à s'élargir. Le personnel devait décider de la suite en assemblée générale le 23 février au soir, en fonction des propositions du Conseil d'Etat.

SERVICES PUBLICS
VALDEMAR
VERISSIMO . PHOTO

Jeu­di 9 fé­v­ri­er, la mobilisation de la fonction publique vaudoise n'a pas faibli. Plus de 1500 enseignant-e-s ont mené leur quatrième journée de grève dans une trentaine d'établissements; le personnel du CHUV s'est à nouveau mis en mouvement – avec des débrayages dans plusieurs services et un rassemblement devant l'hôpital à midi. Dans le parapublic, des secteurs croissants du social et de la santé se sont mobilisés par le biais d'actions, de rassemblements ou par l'adoption de résolutions, mais aussi avec quelques grèves dans des institutions sociales. Le soir, les syndicats SUD, SSP et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) ont compté 10 000 manifestant-e-s dans les rues de Lausanne – soit autant que la mobilisation précédente, qui avait eu lieu le 31 janvier.

PREMIÈRE FISSURE. Cette nouvelle démonstration de force n'est pas restée sans effet. La veille de la journée de mobilisation, soumis à une pression croissante, le Conseil d'Etat adressait un nouveau courrier aux organisations du personnel. Il y réitérait son invitation à une rencontre, le jeudi 23 février. Avec un changement significatif: lors de la première invite à

cette réunion, envoyée fin janvier, l'exécutif avait d'abord affirmé qu'il y aborderait de nombreuses revendications syndicales en souffrance – notamment en matière de lutte contre le harcèlement, d'égalité salariale, de travail de nuit, de protection des lanceurs d'alerte, ainsi que de prévention des risques psychosociaux – mais qu'il refusait d'y discuter de l'indexation des salaires. Dans sa deuxième missive, il opère un léger recadrage, en ajoutant que «cette séance sera aussi l'occasion pour le Conseil d'Etat de vous entendre sur les thèmes importants pour vous».

Pour les syndicats, cette phrase représentait une première fissure dans l'inflexibilité du Conseil d'Etat, qui avait jusqu'ici refusé de revenir sur sa décision du 8 décembre, prévoyant d'indexer les salaires de 1,4% uniquement (avec en plus 0,8% de prime unique octroyée aux classes 1 à 10, mais refusée au personnel parapublic). «Cet ajout du Conseil d'Etat à son invitation initiale montre qu'il est désormais ouvert à discuter d'autres questions que celles listées dans le premier courrier, y compris celle qu'il ne voulait pas aborder: l'indexation», soulignaient les syndicats le 9 février. Une ouverture qui est une «conséquence de la mobilisation

croissante des salarié-e-s des services publics et parapublics contre sa politique en matière d'indexation», ajoutaient-ils. Quatre ministres avaient annoncé leur présence à la séance de négociations du 23 février: Christelle Luisier, la présidente du gouvernement, Nuria Gorrite (cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines), Valérie Dittli (Finances) et Frédéric Borloz (Enseignement et formation).

ASSEMBLÉE DÉCISIVE LE 23 FÉVRIER. La bataille face à un gouvernement désormais dominé par la droite n'est pas terminée, tempéraient cependant les syndicats. «La nouvelle précision du Conseil d'Etat ne répond pas aux deux revendications portées par notre lutte: ouvrir des véritables négociations et que celles-ci démarrent sur la base d'une offre améliorée par rapport à l'indexation entrée de vigueur de 1,4% seulement». «Notre seule garantie pour obtenir une véritable avancée, c'est notre mobilisation. C'est elle qui permettra de peser sur la rencontre du 23 février avec le Conseil d'Etat», concluaient les syndicats

Dans cette perspective, les organisations du personnel avaient agendé une

assemblée générale de la fonction publique et du secteur parapublic le jeudi 23 février au soir, soit après le délai de bouclage de cette édition de *Services Publics*. L'assemblée devait débattre du résultat de la rencontre prévue le matin avec le Conseil d'Etat et des suites à y donner.

NOUVELLE MOBILISATION LE 1^{ER} MARS? En cas de discussions infructueuses, les syndicats ont déjà agendé une nouvelle journée de mobilisation le 1^{er} mars prochain, dont la forme et le contenu devaient être définis lors de l'AG du 23 février, en fonction des réponses du Conseil d'Etat. La veille de l'assemblée, le personnel de plusieurs établissements avait déjà voté le principe de mobilisations et grèves le 1^{er} mars. À nouveau, les écoles étaient les plus nombreuses à avoir voté des préavis de grève. Mais à leurs côtés, on comptait aussi le CHUV, les centres médico-sociaux (soins à domicile) de Prilly Sud et de la Tour-de-Peilz, la Fondation Eben-Hézer et l'Espérance (accueil d'adultes en situation de handicap), l'Université de Lausanne, ou le Centre professionnel du nord vaudois. Le signe que la colère gronde dans l'ensemble du secteur public et parapublic. ■

VAUD . Confronté à un fort mouvement social, le gouvernement répète qu'il a « garanti la pleine indexation » à ses employé-e-s des classes 1 à 10. Mais pour les bas revenus de l'Etat, la réalité est loin d'être rose. Témoignage.

« L'idée d'un imprévu m'angoisse »

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Mère célibataire, salariée en situation de sous-emploi au sein de l'administration vaudoise, Sabine* témoigne de ses difficultés à nouer les deux bouts alors que le coût de la vie continue à grimper. Son récit illustre aussi le décalage entre les discours du Conseil d'Etat et la réalité vécue par des milliers de salarié-e-s.

Employée de l'administration cantonale, vous avez de la peine à nouer les deux bouts. Pourquoi?

Sabine* – Je travaille à l'Etat de Vaud, mais à temps partiel – j'aimerais augmenter mon taux de travail, mais mon employeur s'y refuse. De plus, je fais partie des basses classes de salaire. Concrètement, je touche ainsi nettement moins de 3000 francs bruts par mois. Vivant seule avec un enfant à charge, je me trouve dans une situation financière très serrée. Quand mon fils avait moins de 16 ans, j'avais droit aux PC familles mises en place par le Canton, qui prenait ainsi en charge une partie de nos dépenses de maladie. Mais ce droit s'est éteint le jour où mon fils a fêté son 16^e anniversaire. Je n'ai pas envie de demander l'aide sociale, car je pense qu'il y a des personnes qui en ont plus besoin que moi – par exemple celles qui ne peuvent pas travailler. Alors, j'essaie de me débrouiller en faisant attention à toutes mes dépenses.

Pour les basses classes, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer, en plus de 1,4% d'indexation, une prime unique de 0,8%. Cela vous permet-il de faire face à la hausse des prix? Cette année, l'assurance maladie a augmenté de plus de 6%. Même si je reçois un subside, je paie plus de 300 francs pour ma caisse maladie et celle de mon fils. Au niveau du logement, j'ai déjà reçu une lettre de la régie indiquant que mes charges vont augmenter et me proposant d'avancer 20 francs de plus chaque mois pour compenser cette hausse. J'ai refusé,

car je ne peux pas me permettre de déboursier une telle somme en plus. Les coûts de l'alimentation ont aussi pris l'ascenseur, notamment pour certains fruits et légumes.

Même en prenant en compte la prime de 0,8% (soit environ 20 francs de plus par mois), l'augmentation n'est pas à la hauteur de la hausse réelle du coût de la vie. Cette situation est frustrante car j'économise déjà partout où je le peux – à l'exception des dépenses nécessaires pour mon fils.

Est-ce que vous devez renoncer à certaines dépenses?

Je renonce parfois à aller chez le médecin. Et depuis que je n'ai plus droit aux PC familles, je ne suis plus retournée chez le dentiste. Je ne vais pas non plus chez le coiffeur, ni chez l'esthéticienne. J'évite d'aller au restaurant, et il est rare que je boive un café à l'extérieur.

Je fais la chasse aux actions, en allant d'un magasin à l'autre. J'ai radié la viande de mon alimentation, mais continue à en acheter pour mon fils, car il est en phase de croissance.

Ce qui me fait vraiment peur, ce sont les imprévus. J'angoisse à l'idée de devoir sortir 200 à 300 francs en plus pour une dépense non programmée.

Heureusement, je ne souffre pas de la faim. Mais quand on fournit un travail de qualité et qu'on est prête à augmenter son taux d'occupation, cela fait mal de ne pas pouvoir aller chez le coiffeur en raison d'un salaire trop bas.

D'autant plus que dans mon service, le travail ne manque pas!

Qu'en est-il de votre charge de travail?

Depuis mon engagement, les tâches exigées par mon poste ont augmenté de manière continue. De fait, mon cahier des charges n'est plus adapté à mon taux de travail à temps partiel. Pour faire face à



ces tâches, je fais souvent des heures supplémentaires.

Notre service fait régulièrement recours à des civilistes et des stagiaires, ce qui confirme la surcharge. J'ai demandé une augmentation de mon temps de travail, mais celle-ci m'a été refusée – faute de budget, m'a-t-on répondu.

Que pensez-vous de la mobilisation en cours pour l'indexation des salaires?

Je trouve ce mouvement très important, et j'espère qu'il aboutira à un résultat. Personnellement, je n'ai pas fait grève jusqu'à présent. D'une part, parce que j'ai peur de possibles répercussions sur mon poste de travail. Ensuite, parce que je ne peux pas me permettre de voir mon salaire déjà insuffisant encore amputé des heures de grève.

En revanche, je vois des employé-e-s qui ont une meilleure situation faire grève pour que les bas salaires comme moi reçoivent une augmentation correcte. Cela me touche. Et c'est ce qui m'a décidé à témoigner.

Certain-e-s élu-e-s de droite critiquent le « statut de privilégié » des employé-e-s de l'Etat. Comment réagissez-vous?

Je ne sais pas ce qu'ils entendent par « privilégié-e-s ». De mon côté, je dois faire attention à chaque franc. Et je constate que des connaissances dans le privé ont eu des augmentations salariales supérieures à ce que nous accorde le Conseil d'Etat.

Souvent, j'entends que je serais « bien lotie » à l'Etat. Mais dans mon service, nous travaillons beaucoup. Nous devons réaliser un travail de qualité, dans un domaine exigeant et en constante évolution. On ne regarde pas l'heure tourner! Pour ma part, je pense que chaque salarié-e devrait toucher un revenu lui permettant de vivre décemment. ■

*Prénom d'emprunt

Repérages

BASSES CLASSES ET TEMPS PARTIEL, LE LOT DE NOMBREUSES TRAVILLEUSES DE L'ETAT

Au 31 décembre 2021, la fonction publique vaudoise employait 37 819 personnes. Les travailleuses sont majoritaires (64%) au sein de l'Etat, notamment en raison du poids des branches de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, largement féminisées.

Selon le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes¹, les travailleuses sont surreprésentées dans les classes 1 à 10 (représentant 69% des équivalents plein temps, EPT), qui touchent les salaires les plus bas. On y trouve notamment les salarié-e-s actifs-ives dans les soins, dans l'éducation de la petite enfance ou dans l'administration générale. Représentées à parts égales avec les hommes dans les classes 11 à 13, où on trouve notamment le corps enseignant du post-obligatoire, les femmes forment seulement 34% des effectifs des classes 14 à 18, souvent associées à des postes à responsabilité hiérarchique.

À l'Etat de Vaud, les femmes travaillent nettement plus souvent à temps partiel que les hommes: leur taux d'occupation moyen atteint 78%, contre 90% pour les hommes. Dans les classes salariales les plus élevées (16 à 18), le travail à plein temps est en revanche la règle, quel que soit le sexe.

On ne dispose pas de données officielles sur le nombre de salarié-e-s en sous-emploi à l'Etat de Vaud – soit les personnes travaillant à temps partiel mais désireuses d'augmenter leur taux de travail.

Pour l'année 2020, l'Office fédéral de la statistique (OFS) calculait que le sous-emploi touchait en moyenne 7,5% de la population active. Le phénomène était nettement plus répandu chez les femmes (11,7%) que chez les hommes (3,9%). ■

¹ Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes: *Les chiffres de l'égalité?* Vaud 2022.

8 mars 2023

Journée internationale de lutte des femmes

Le programme en Suisse Romande

FRIBOURG

16 h-17 h 30

Stand, place de la Gare

18 h

Rassemblement devant le théâtre Équilibre

20 h

Soirée discussion: Comment faire la grève féministe? Centre Le Phénix

GENÈVE

17 h

Rassemblement puis manifestation, rue du Mont-Blanc (devant la Poste)

JURA

13 h 30-17 h 30

Rassemblement, place de la Gare de Delémont

15 h 24

Destruction du mur de la honte et prises de parole

18 h

Vernissage de l'expo Femme! Espace Noir, St-Imier

19 h 30

Apéro et projection d'un film. CinéLucarne du Noirmont

NEUCHÂTEL

18 h

Manifestation, place de la Gare.

VALAIS

19 h

Conférence : Vers une éducation égalitaire, avec Caroline Dayer, Médiathèque de Sion

VAUD

18 h

Manifestation, place de la Riponne

Plus d'informations sur notre site: www.ssp-vpod.ch

SSP . Région Neuchâtel

Les nôtres: Lise-Marie Babey-Leuba et Brigitte Tissot

Durant la première quinzaine de février, les familles de plusieurs membres du Syndicat des services publics – Région Neuchâtel (SSP-RN) ont été endeuillées par les décès de deux de leurs proches. Le SSP-RN a appris avec une immense tristesse:

- Le décès, après une longue maladie, de M^{me} Lise-Marie Babey-Leuba, épouse de notre collègue André Babey (enseignant retraité, ancien président de notre syndicat et représentant de ce dernier au Conseil d'administration de la caisse de pension de l'Etat, puis de Prévoyance-NE).

- Le décès de notre collègue Brigitte Tissot, enseignante retraitée et épouse de notre collègue Yves Tissot (enseignant retraité et membre très actif, durant de nombreuses années, du comité enseignement), maman de Joane Tissot Hirsig, militante de notre syndicat et enseignante à l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds

Le SSP-RN se joint à la profonde douleur de ces collègues et de leurs familles, auxquelles il adresse ses plus sincères condoléances.

SSP – RÉGION NEUCHÂTEL

Compte d'épargne Plus
1,3%*

La pensée positive, c'est bien.
Un bon taux d'épargne, c'est mieux.

Il est temps de parler d'argent.

Bank
Banque
Banca

CLER

* Ce taux d'intérêt correspond à un taux réferentiel (base de base plus une prime sur les transactions via virements nets). La durée et les plafonds pour l'octroi de ce taux sont indiqués dans les conditions générales de la banque. Les fonds sont déposés dans des établissements bancaires agréés.

Cours de formation SSP

Responsabilité civile et pénale des personnels soignants

Quelles sont les procédures pour se protéger et protéger les patient-e-s?

Dans le secteur de la santé, les rythmes de travail sont de plus en plus intenses: les dotations sont réduites, les prises en charge et soins aux patient-e-s deviennent parfois «expéditifs», les services sont surchargés, etc. Les personnels de santé, toutes professions confondues, se trouvent de plus en plus souvent dans l'impossibilité de suivre strictement les procédures. Des incidents surviennent inévitablement. Quel est le niveau de responsabilité civile et pénale de ces personnels? Quel est le risque de «finir» devant un juge? Quelles sont les procédures pour se protéger et protéger les patient-e-s?

Vendredi 17 mars 2023, de 13 h 30 à 17 h 30

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenant: Maître Thierry Sticher, Spécialiste FSA responsabilité civile et Droit des assurances.

Modératrice: Beatriz Rosende, secrétaire centrale ssp.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 150 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 2 mars 2023.

Cours de formation SSP

Le droit du travail dans le secteur social

Quelles dispositions s'appliquent aux différentes catégories d'employé-e-s du social?

Une partie du personnel des institutions sociales, notamment les éducateurs-trices et les assistant-e-s sociaux-ales, est exclue des protections garanties par la Loi sur le travail.

Quelles dispositions s'appliquent aux différentes catégories d'employé-e-s du social? Que contiennent les conventions collectives de travail (CCT) cantonales? Ce cours s'inscrit dans la campagne «Droit du travail: le social mis à mal» lancée par le SSP pour que la Loi sur le travail s'applique à l'ensemble du secteur.

Mardi 21 mars 2023, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (Place de la Gare 2)

Intervenants: Stefan Giger, ancien secrétaire général SSP; Philippe Martin, secrétaire central SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus).

Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par e-mail: central@ssp-vpod.ch

Indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: 6 mars 2023.

INÉGALITÉS . Une analyse comparative de la statistique de la fortune imposable en Suisse confirme la formidable concentration des richesses à l'œuvre. Une taxation tout à fait supportable des patrimoines permettrait de récolter chaque année quelque 22,5 milliards pour les collectivités publiques.

DARIO LOPRENO
MEMBRE SSP RÉGION
GENÈVE

Dans un numéro récent de *Services Publics*¹, nous avons soulevé la question de la concentration de la richesse en Suisse établie par les mensuels *Bilanz et Bilan*. Nous nous penchons aujourd'hui sur la statistique de la fortune imposable des personnes physiques, tenue par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Comme les estimations de *Bilanz et Bilan*, les statistiques de l'AFC représentent une très forte sous-estimation de la réalité, mais pour des raisons différentes.

OPACITÉ STATISTIQUE. Les dernières statistiques de l'AFC disponibles sur la fortune datent de 2019. Il est plus facile, pour la statistique officielle, de publier des informations sur la protection des animaux (qui vont jusqu'en 2021) que sur la pro-

tection des humains (celles sur la fortune ont toujours quatre ans de retard).

UN IMPÔT QUI MÉNAGE LES RICHES. Précisons que l'impôt sur la fortune est réglementé par les Cantons, même s'il existe une loi-cadre fédérale, et qu'il est prélevé uniquement par les Cantons et les communes, selon une infinité de critères différents. Sur le plan cantonal, les barèmes peuvent varier du simple au sextuple, suivant les cas². Il s'agit d'une jungle permettant de dire sans fin que: «le voisin a des taux plus bas, il faut donc baisser nos taux»; un dumping fiscal récurrent et légal en faveur des riches, qui se joue à 26 (demi-)cantons et 2136 communes – et que les autorités nomment «souveraineté fiscale»³, voire parfois même «harmonisation fiscale»⁴.

Plusieurs parades légales ont été mises en place pour minimiser l'impôt sur la fortune, outre le fait que son niveau est très bas⁵: il n'existe pas de taxation du gain en capital sur la fortune privée; seuls quatre cantons taxent (très modérément) l'héritage en faveur du conjoint ou en ligne directe⁶; l'impôt sur la fortune est plafonné par un *bouclier* (ou *frein*) fiscal dans plusieurs cantons; les dettes, courantes et hypothèques, qui sont par définition un avantage des mieux lotis tout en pesant davantage sur les budgets des ménages modestes, viennent alléger – par leur déduction – les grandes fortunes imposables; les 2^e et 3^e piliers du système de retraites, qui sont toujours à l'avantage des couches aisées, ne font pas partie de la fortune avant perception de la rente.

CONCENTRATION SOUS-ESTIMÉE. En outre, la statistique de l'AFC ne relève pas une partie importante de la concentration des patrimoines. Pour plusieurs motifs. D'abord, si une fortune détenue par un seul propriétaire est répartie sur deux ou plusieurs cantons, elle peut apparaître dans les cantons concernés sous la forme de fortunes diverses, minimisant la perception statistique de la concentration de la richesse. Ensuite, selon le canton, une partie importante de la valeur des biens n'est pas ou que partiellement prise en compte, dans la mesure où ces biens sont évalués sur la base de la valeur vénale (montant qu'il serait possible d'obtenir en cas de vente) mais sans être réévalués régulièrement – notamment pour les collections de valeur, les titres non cotés en bourse mais aussi certains titres cotés, etc.

Les super-riches, les riches et ceux qui produisent la richesse

Certains biens sont évalués selon leur valeur d'assurance incendie, par exemple pour les biens immobiliers, ou selon la valeur de rendement réalisée par une société sur une période donnée, ce qui peut induire des sous-estimations de la valeur vénale réelle, donc de la fortune. Sans oublier que la fortune possédée à l'étranger par des non-résidents en Suisse ayant des éléments de fortune en Suisse, sur lesquels ils paient l'impôt, n'apparaît pas. Enfin, comme c'est le cas pour l'estimation des fortunes établie par *Bilanz et Bilan*, il est impossible de connaître les avoirs que les capitalistes occultent dans les paradis fiscaux ou derrière les sociétés écran, ici ou ailleurs.

MATHÉMATIQUE POLITIQUE. Les indications qui suivent sur la fortune, selon les données AFC, proviennent des tableaux intitulés «Statistique de la fortune imposée pour l'ensemble de la Suisse», publiés depuis 1969 mais de manière régulière seulement depuis 2003⁷. La série statistique a changé ses critères depuis 2003, ce qui empêche les comparaisons de long terme – selon une technique rodée des autorités statistiques helvétiques.

Or, malgré tout et à l'instar des estimations de *Bilanz et Bilan*, les chiffres de la Confédération montrent un niveau de concentration de la richesse extrêmement élevé et croissant au XXI^e siècle.

RICHES TOUJOURS PLUS RICHES. Selon l'AFC il y a, en 2019, 5 463 532 contribuables⁸ déclarant au total 2158 milliards de francs de fortune. Ce qui représente trois fois l'équivalent du PIB de la Suisse de 2019, qui s'élève à 717 milliards de francs. Voici ce que nous tirons de ces statistiques, à partir de nos calculs propres.

Précisons que nous avons réduit les onze catégories de la statistique officielle des contributions à cinq catégories: 1) les contribuables ne possédant pas de fortune et ceux contribuant jusqu'à 200 000 francs de fortune imposable; 2) dont (inclus dans 1) les contribuables ne possédant rien en termes nets; 3) les contribuables ayant entre 200 000 à 1 million de francs imposables, possédant ainsi une fortune non négligeable compte tenu de ce qui est exclu de l'impôt; 4) les contribuables déclarant plus d'1 million, personnes physiques aisées à très aisées; 5) dont (inclus dans 4) les contribuables très fortunés, avec plus de 10 millions.

Que constatons-nous de 2003 à 2019, en pourcentage? D'une part, la proportion de personnes physiques déclarant de 0 à moins de 200 000 francs a diminué de 5,2% au cours de ces seize ans, et leur fortune totale a diminué encore plus, de 5,6%. D'autre part, la proportion de contribuables déclarant de 200 000 à 1 million croît de 2,4%, alors que son avoir total diminue de 10,4%. Soulignons également que le pourcentage de ceux qui déclarent plus d'1 million augmente de 2,8%, mais de 16% en termes de fortune! Enfin, parmi ces derniers, le nombre de personnes déclarant plus de dix millions a baissé de 3%, tandis que leur patrimoine total a augmenté de 7% durant ces seize ans!

UNE OLIGARCHIE CAPITALISTE. En 2019, la statistique de l'AFC nous permet de dire que 23% des contribuables ne possèdent rien. Ou que 74% des contribuables – ceux qui déclarent de 0 à 200 000 francs – possèdent moins de 7% de la fortune

imposable du pays. Ou que 6,5% d'entre eux – les plus que millionnaires – déclarent les 70% de la fortune imposable. Ou encore que 0,3% – les plus que 10 millionnaires – détiennent les 34% de la fortune totale (7% de plus qu'en 2003). C'est un vrai régime d'oligarchie capitaliste!

D'un autre point de vue, selon un rapport du Conseil fédéral publié fin 2022⁹, la fortune du 1% des contribuables les plus aisés de Suisse est passée, entre 2005 et 2018, de 38% à 44% du total de la fortune imposable du pays. Quant à la fortune du 10% des contribuables les plus riches du pays, elle est passée de 73% à 78% au cours des mêmes années, d'après la même source.

UN MEILLEUR PARTAGE DE LA RICHESSE. Pour conclure. Si, en 2019, les 2158,33 milliards de fortune totale des personnes physiques ont rapporté quelque 7,5 mil-

0,3% des contribuables détiennent les 34% de la fortune totale

liards d'impôts sur la fortune globalement, cantons et communes inclus, ce qui représente moins de 0,35% de la fortune totale¹⁰, nous pouvons conjecturer ce qui suit. Ou'un impôt sur la fortune équivalent globalement au triple de l'impôt actuel rapporterait hypothétiquement quelque 22,5 milliards annuels. Que cette somme représenterait les 18,9% de l'accroissement en une seule année (de 2018 à 2019) de la fortune totale des personnes physiques détenant

une fortune imposable de plus de 3 millions (et cela avec une taxe progressive, sans toucher aux fortunes jusqu'à 3 millions ni aux exemptions mentionnées plus haut). Nous reviendrons sur l'imposition sur la fortune et sur l'héritage dans un prochain article. ■

¹ *Services Publics*, 3 février 2023, p. 7.

² Credit Suisse: *Tax burden for legal entities and private individuals*. Zurich, juin 2022.

³ Conférence Suisse des impôts (CSI): *Taux et coefficients d'impôts*. Berne, 2021.

⁴ Conférence Suisse des impôts (CSI): *Impôt sur la fortune des personnes physiques*. Berne, 2021.

⁵ Idem.

⁶ Credit Suisse: *Tableau Overview of cantonal inheritance and gift taxes*. Zurich, janvier 2023.

⁷ Statistique de la fortune imposée pour l'ensemble de la Suisse: <https://www.estv.admin.ch/estv/fr/accueil/afc/statistiques-fiscales/statistiques-fiscales-general/statistique-fortune-imposee-ensemble-suisse.html>.

⁸ Une personne physique peut compter comme deux contribuables dans deux cantons, dans certains cas.

⁹ *Répartition de la richesse en Suisse*. Rapport du Conseil fédéral. Berne, décembre 2022.

¹⁰ Marco Salvi: *Les 1% paient plus de la moitié. Sur qui pèse l'impôt sur la fortune?* Site internet d'Avenir suisse, 20 août 2021.

Il y a un an, un livre dénonçait les pratiques d'Orpea, leader mondial des maisons de retraite. Depuis, peu a bougé. Questions à Guillaume Gobet, ex-salarié d'Orpea et syndicaliste CGT.

Une maltraitance systémique



BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP
KEYSTONE . PHOTO

En 2022, le livre de Victor Castanet¹ dénonçait un système de maltraitance généralisé – des patient-e-s et des salarié-e-s – au sein d'Orpea, leader mondial des maisons de retraite basé en France. La situation s'est-elle améliorée depuis?

Guillaume Gobet – Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (ehpad) contrôlés par Orpea, peu de choses ont évolué jusqu'à présent. Cependant, la situation commence à bouger lentement.

Nous nous trouvons face à une problématique qui déborde Orpea et touche l'ensemble des maisons de retraite: le niveau d'encadrement, soit le nombre de professionnel-le-s de la santé au pied du lit des résident-e-s – même si la prise en charge ne se limite pas à cela, car il faut aussi des cuisiniers-ères pour leur faire à manger, des personnes pour le ménage, etc. Selon notre syndicat, la Confédération générale du travail (CGT), le ratio devrait être le suivant: un-e professionnel-le pour un-e patient-e. Malheureusement, on en est loin: dans les 7500 maisons de retraite en France, publiques comme privées, les taux d'encadrement varient entre 0,6% ou 0,8% – parmi les plus bas d'Europe.

Au niveau plus global, une prise de conscience fait son chemin. Le scandale soulevé par le livre de Victor Castanet a permis de démontrer que le système libéral n'est pas fait pour la santé. Et que, en France comme ailleurs, il est nécessaire de proposer de vraies solutions de société pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes, dont le nombre va continuer d'augmenter.

Tu as été salarié chez Orpea. Dans quelles conditions travaillais-tu?

J'ai été engagé comme chef de cuisine chez Orpea en 2002, soit au tout début de la croissance du groupe. Dès le départ,

j'ai dû me battre pour pouvoir faire mon boulot correctement. La direction me demandait en effet de faire de la qualité, mais avec zéro moyen. À l'époque, nous avions un budget de 4,20 euros en matières premières par jour pour nourrir une personne âgée! Cela incluait le petit déjeuner, le déjeuner, la collation, le dîner. Aujourd'hui, les budgets ont été augmentés d'un euro par jour. Mais avec 5,20 euros, ça reste difficile!

Ma direction me demandait de tenir des objectifs financiers, tout en disant aux client-e-s qu'on était dans un restaurant gastronomique. Or je venais de la filière gastro et je sais combien coûte le haut de gamme!

Quelle est la réalité des autres corps de métiers?

Les autres professionnel-le-s étaient touché-e-s par les mêmes dérives. Des personnes très qualifiées rentrent chez Orpea, et on leur demande avant tout de tenir des objectifs financiers.

Les infirmières et infirmiers étaient peu présents auprès des résident-e-s, car ils passaient leur temps à faire du secrétariat et du «reporting». Au pied des patient-e-s, on trouvait souvent des auxiliaires de vie, qui sont plus des femmes ou des hommes de ménage que des soignant-e-s.

Le problème dépasse Orpea. Le système public est en train de perdre le contrôle sur ce qui se passe dans les ehpad: on laisse les «opérateurs» faire au mieux, puis on se rend compte que ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre eux!

Dans les ehpad, la pénibilité du travail est élevée. Quel sera l'impact de la réforme des retraites sur ce secteur?

La réforme que tentent d'imposer Emmanuel Macron et Elisabeth Borne est purement dogmatique: il s'agit d'imposer

un recul de l'âge de la retraite à 64 ans, puis au-delà – ce qui est en train d'arriver dans toute l'Europe. Pourtant, il n'y a aucune nécessité de mettre en œuvre cette régression sociale, car notre système de retraites est en bonne santé financière. Il n'y a donc aucune urgence à le réformer. Les métiers liés à la prise en charge des personnes âgées sont très pénibles. Notre secteur d'activité casse beaucoup de personnel: nous comptons un nombre considérable d'accidents du travail et d'invalidités. Énormément de salarié-e-s se trouvent en invalidité professionnelle et touchent des pensions de misère versées par la Sécurité sociale. Les domaines des ehpad, des soins à domicile et du handicap sont redoutables: les travailleuses et travailleurs y portent des charges très lourdes, ce qui entraîne des pathologies et provoque des fins de carrières prématurées.

Notre secteur compte plus de 80% de femmes, qui subiront directement l'impact de cette contre-réforme des retraites. La plupart de ces salariées ne pourront pas finir leur carrière. Ce qui va se passer, c'est qu'à 60 ans on leur fera croire qu'elles doivent changer de métier, alors qu'elles ne seront plus «employables» à cet âge.

Tout cela aura bien sûr un impact négatif sur les rentes de retraite, en raison des trous de cotisations. ■

¹ Victor Castanet: *Les Fossoyeurs. Révélations sur le système qui maltraite nos aînés*. Fayard, 2022.

Contexte

«LES EHPAD, C'EST AUSSI LA PRÉCARITÉ»

Le personnel des ehpad est-il présent dans les fortes mobilisations qui s'opposent en France à l'élévation de l'âge de la retraite?

Dans tout le secteur de la santé, la mobilisation n'est pas aussi importante que ce que nous pourrions souhaiter. Il y a plusieurs raisons à cela: le personnel soignant n'a pas l'habitude de partir en grève malgré des conditions de travail difficiles, car il a beaucoup de mal à laisser en plan les patient-e-s ou résident-e-s.

Les salarié-e-s de la santé ont pourtant conscience des enjeux de cette réforme. Ils et elles savent que finir leur carrière sera impossible – 64 ans, ce sera donc très compliqué!

Nous essayons de mettre sur pied d'autres formes de mobilisation afin de favoriser la participation de ces travailleuses et travailleurs – par exemple sous la forme de manifestations le samedi, comme celle qui a eu lieu le 11 février dernier. Notre objectif est ainsi de mettre en mouvement des gens qui n'ont pas l'habitude de manifester, pour leur permettre de montrer leur mécontentement.

Je ne sais pas si, dans les prochaines semaines, les salarié-e-s de la santé se mobiliseront plus facilement. Car il ne faut pas oublier que les ehpad, c'est aussi la précarité: perdre un jour de salaire pour faire grève n'est souvent pas possible, car ces travailleuses-eurs mettent ainsi en danger le budget familial! ■

Carte blanche à STEVEN TAMBURINI

MEMBRE D'AGISSONS

RÉVOLUTIONNER LA DÉMOCRATIE AVEC AGISSONS!

AGISSONS, mouvement citoyen et partisan né à Lausanne en mars 2022, a déjà récolté plus de 35 000 francs afin de financer de manière participative ses campagnes pour 2023. L'ambition est importante: lever 100 000 francs en six semaines pour révolutionner la démocratie. Au programme: une pétition pour des Chambres citoyennes, quatre initiatives populaires, et bien plus encore! Plus tard dans l'année, nous nous attaquerons à d'autres initiatives déjà déposées, soumises à plusieurs centaines de personnes lors d'une consultation populaire et ouverte, en mai 2022: faire payer les multinationales, taxer progressivement la publicité indécente, offrir une alimentation saine et locale dans la restauration collective. Rien que ça!

Prochaine étape: atteindre 50 000 francs pour financer la première vague d'initiatives populaires pour réinventer la démocratie dans le canton de Vaud. Parmi ces quatre mesures, l'octroi automatique des droits politiques pour les résidentes et résidents étrangers qui vivent depuis dix ans en Suisse, et trois ans sur le canton de Vaud. Saviez-vous d'ailleurs qu'un tiers de la population vaudoise est actuellement privée de ses droits politiques? Au niveau fédéral, c'est un quart de la population, ou encore près de 40% sur Genève. Cela doit changer!

Tout comme doit changer la désobéissance incivile du gouvernement vaudois (et pas seulement!) qui ne respecte même pas ses propres règles, notamment vis-à-vis des initiatives populaires. Pour cela, AGISSONS propose de réduire le temps de prise en compte des initiatives populaires. C'est le minimum au regard des urgences écologique et sociale. La combinaison gagnante? Réduire le nombre de signatures et augmenter le temps de récolte, afin que les initiatives populaires soient réellement accessibles aux citoyens et citoyennes.

Enfin, une dernière initiative demande que la mission de promouvoir et développer la démocratie de manière continue et effective soit inscrite dans la Constitution vaudoise. Car oui, la démocratie suisse est encore une démocratie de boîte aux lettres! Les potentiels sont grands, que ce soit dans les lieux de formation, sur les places de travail, au sein des institutions politiques ou encore dans la prise en main publique et collective de certains secteurs clés comme la santé, l'eau, l'électricité, etc.

AGISSONS est d'ores et déjà assuré de pouvoir lancer une campagne intercantonale autour de sa proposition phare qui vise à instaurer des Chambres citoyennes législatives et représentatives. Mais c'est quoi ces Chambres citoyennes, en fait? Il s'agit du modèle 2.0 des assemblées citoyennes souvent portées par les mouvements écologistes. Une Chambre citoyenne rédige des lois, en parallèle des parlements habituels. Seulement, celle-ci est composée de 200 citoyennes et citoyens, tiré-e-s au sort, avec des critères pour assurer une pleine représentativité de la population. Ses membres sont formé-e-s sur le sujet saisi par la Chambre citoyenne, délibèrent et votent des lois. Maintenant, imaginez un instant, si la fameuse Convention citoyenne pour le Climat en France avait été contraignante, et ses 149 mesures mises en place sans exception? Eh bien, cela aurait été le cas avec notre projet de Chambres citoyennes... Il s'agit d'une véritable révolution citoyenne et démocratique! Peut-être verra-t-elle le jour dans de nombreux cantons?

AGISSONS invite donc chaque individu à contribuer, même par de petits dons, à financer ces projets pour démocratiser la démocratie. Plusieurs personnalités ont aussi exprimé leurs soutiens et proposent même des contreparties sur la plateforme WeMakeIt.

Pour découvrir sa campagne pour réinventer la démocratie et contribuer au financement participatif: <https://wemakeit.com/projects/reinventons-la-democratie> ■

LPP 21 . Au Parlement, la droite s'apprête à imposer un démantèlement du 2^e pilier. PS et USS prêts au référendum.

Chronique d'un référendum annoncé

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR

Ce sera un des points forts de la session de printemps du Parlement fédéral, qui s'ouvrira le 27 février. La droite est décidée à faire passer une contre-réforme du 2^e pilier du système de retraites, nommée LPP 21. Un projet dénoncé vertement par l'Union syndicale suisse et le Parti socialiste, qui se disent prêts à lancer le référendum.

DE QUOI S'AGIT-IL? La principale mesure prévue par LPP 21 est la baisse du taux de conversion qui permet de calculer le montant des rentes versées par les caisses de pension. De 6,8% actuellement, ce taux passerait à 6%. Pour les assuré-e-s, cette mesure se traduirait par une baisse des rentes de 12% en moyenne. Pour limiter la casse, l'Union patronale suisse, l'Union syndicale suisse (USS) et travail.suisse s'étaient entendus en 2020 sur des mesures compensatoires visant à garantir le niveau des rentes. Leur projet introduisait notamment un élément de répartition dans le 2^e pilier, sous la forme d'un supplément de rente (entre 100 et 200 francs, selon l'année du départ à la retraite), financé de manière solidaire par une cotisation de 0,5% prélevée sur le revenu annuel soumis à l'AVS. Ce mécanisme avait été repris par le Conseil fédéral dans son projet LPP 21. C'était sans compter sur la fronde menée par les banques, les assurances et les caisses de pension – ainsi que par leurs puissants relais parlementaires.

LA PROMESSE DE GAPANY. La bataille autour d'AVS 21, mise en votation le 25 septembre dernier, a momentanément suspendu ces débats. Pour faire avaler l'élévation de l'âge de la retraite des femmes, les partis bourgeois ont alors fait miroiter, en contrepartie, une amélioration des rentes versées par le deuxième pilier. «Ce qui pénalise aujourd'hui les femmes, c'est le système de la LPP (...) Il n'est pas pensé pour les personnes qui travaillent à temps partiel ou qui cumulent plusieurs revenus. La réforme de la LPP est en cours et je m'engage aussi pour qu'on rende ce système meilleur, en particulier pour les femmes» indiquait par exemple la conseillère aux Etats libérale-radical Johana Gapany¹.

PAROLES, PAROLES... Les promesses de la droite se sont rapidement dissipées. Un mois après l'acceptation – de justesse – d'AVS 21 en votation, la commission sociale du Conseil des Etats proposait une nouvelle mouture de LPP 21. Au menu:

la baisse du taux de conversion, la suppression du financement solidaire prévu par le compromis syndicats-patronat, et des mesures de compensation revues à la baisse. En février dernier, la commission de la santé et de la sécurité sociale du Conseil national a repris ce projet... en lui donnant un nouveau tour de vis. L'Union syndicale suisse a fait le bilan de l'opération: «La baisse du taux de conversion ne sera entièrement compensée que pour moins de la moitié des femmes – et au total pour seulement un quart de tous les assuré-e-s». En sus de la baisse du taux de conversion, LPP 21 prévoit deux changements importants: l'abaissement du seuil d'entrée à la LPP, qui passerait de 22 050 francs à 17 640 francs; et la réduction de la «déduction de coordination» (de 25 725 à 12 683 francs). Conséquence de cette double mesure: un nombre croissant de salarié-e-s seront couvert-e-s par le 2^e pilier, et les bas revenus y verseront des cotisations plus élevées.

VERS UNE UNION BOURGEOISE. Dans les rangs bourgeois, les débats sur LPP 21 ont longtemps été vifs. Des secteurs de droite (l'UDC, l'Union suisse des arts et métiers, mais aussi un média comme la NZZ) faisaient en effet pression pour diminuer au maximum les mesures de compensation. Il semble que ce petit monde patronal ait réussi à se mettre d'accord juste avant la session de printemps du Parlement fédéral. Kurt Gfeller, le vice-président de l'Union suisse des arts et métiers, a ainsi indiqué que la version retenue par la commission du National est désormais «supportable»² à ses yeux. Les partis de droite, UDC incluse, sont aussi prêts à l'accepter.

VERS UN RÉFÉRENDUM SYNDICAL? C'est désormais de gauche que vient la résistance. L'Union syndicale suisse dénonce «un coûteux projet de démantèlement». Et ajoute: «Ce Parlement refuse obstinément de voir que la situation des retraites s'est fortement dégradée dans ce pays, alors que les caisses des assurances et des caisses de pension continuent de se remplir. C'est pourquoi l'USS combattra avec véhémence un projet de démantèlement de la LPP, si nécessaire en lançant un référendum». Rendez-vous à la clôture de la session de printemps du Parlement, le 17 mars. ■

¹ blick.ch, 2 septembre 2023.² NZZ, 13 février 2023.

MAIS QUE FAIT ALAIN ?

Voilà un «problème financier» dont Alain Berset, grand spécialiste des comptes (fantaisistes) de l'AVS ne nous a jamais parlé. Chaque année, l'AVS perd plus de 100 millions de francs en raison d'une entourage patronale (*Tages Anzeiger*, 17 février). Réduisant leur salaire pour se verser des dividendes élevés, des milliers d'entrepreneurs paient en effet un minimum de cotisations AVS tout en profitant d'une fiscalité allégée sur les dividendes. Après avoir longtemps fermé les yeux, le Conseil fédéral dit qu'il se penchera sur la question. Il était plus réactif lorsqu'il s'agissait de faire payer les femmes. ■

INFLATION DES PRIX...

En janvier, l'inflation s'est montée à 3,3% en moyenne annuelle, selon l'OFS. La situation reste tendue: les prix de l'alimentation continuent de grimper, tandis que les loyers risquent de s'envoler en 2023, selon Credit Suisse. Dans ce contexte, le «vrai argent» accordé par le gouvernement vaudois à ses employé-e-s (+1,4% d'indexation) se traduira surtout par un vrai recul du pouvoir d'achat. ■

... ET DES PROFITS

Pour la vingt-huitième année consécutive, Nestlé va augmenter le dividende versé à ses actionnaires – tout en rachetant plus de 10 milliards de francs de ses actions, ce qui augmentera leur valeur. Sa recette? En 2022, Nestlé «a montré sa capacité à répercuter une partie de la hausse des coûts sur les consommateurs tout en préservant les volumes de vente» note Christophe Laborde, analyste chez Bordier (*Le Temps*, 17 février). Une manière élégante de dire que c'est sur le dos des consommateurs-salarié-e-s que s'empiffrent les actionnaires. ■

DÉBRAYAGE CHEZ GOOGLE

Le 15 février, 250 employé-e-s de Google à Zurich ont débrayé durant une heure. Les salarié-e-s manifestaient leur solidarité avec leurs collègues menacé-e-s de licenciement. Mi-janvier, Alphabet, la maison-mère de Google, a en effet annoncé la suppression de 12 000 postes dans le monde. Les employé-e-s du géant de la tech à Zurich ont dénoncé des «licenciements collectifs sans nécessité économique» et exigent que la société examine des alternatives. ■

Carton Rouge

À Karin Keller-Sutter. La conseillère fédérale libérale-radical veut économiser 100 millions de francs en coupant dans les rentes de veuves versées par l'AVS. En parallèle, elle prévoit un cadeau fiscal aux riches armateurs et aux négociants, sous la forme de la «taxe au tonnage». Après avoir sévi contre les réfugié-e-s dans le département de la sécurité et de l'(in)justice, l'ex-membre du conseil d'administration de l'Union patronale veut imposer aux Finances sa ligne de conduite: taper sur les plus pauvres, pour donner plus aux riches. ■

Face à un gouvernement qui veut imposer une contre-réforme des retraites rejetée par l'immense majorité de la population, les syndicats appellent à un durcissement de la lutte à partir du 7 mars. Pour le monde du travail, une bataille décisive se joue.

Le 7 mars, une France à l'arrêt?

SERVICES PUBLICS
ERIC ROSET . PHOTO

Le 17 février à minuit, l'Assemblée nationale a clos deux semaines de débats sur la réforme des retraites – sans vote final et sans avoir discuté le fameux article 7, portant sur le report de l'âge légal de départ à 64 ans. La faute à un gouvernement qui avait décidé de limiter la durée des discussions à quinze jours. Le 27 février, le texte passera au Sénat.

L'IMPORTANCE DES SYNDICATS. «C'est un fait, dans cette bataille, les syndicats ont la main». Comme le souligne le quotidien *Libération*¹, ce n'est pas sur les bancs du Palais Bourbon que se joue le vrai match sur les retraites, mais dans la rue et sur les lieux de travail. L'Intersyndicale, qui réunit les principaux syndicats du pays (soutenus par les syndicats étudiants), a ainsi organisé, depuis le 19 janvier, plusieurs journées de mobilisation massivement suivies. La cinquième et dernière a réuni 1,3 million de manifestant-e-s dans tout le pays le 16 février, un chiffre en légère baisse selon le décompte des syndicats. Cinq jours plus tôt, 2,5 millions de manifestant-e-s étaient descendu-e-s dans la rue. «Au-delà des chiffres, un constat s'impose: dans les petites villes comme dans les grandes se sont mêlés tous les âges, jeunes comme retraités, habitués des mobilisations comme des personnes n'ayant jamais battu le pavé»².

APPEL À UN DURCISSEMENT. Confrontés à l'intransigeance d'un gouvernement désireux d'imposer à tout prix une réforme particulièrement impopulaire (selon les sondages, 90% de la population active la rejette!), les syndicats ont décidé de monter d'un cran dans le rapport de forces. Le 7 mars prochain, l'Intersyndicale appelle ainsi à «durcir le mouvement et à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs, y compris par des débrayages quotidiens». Des grèves reconductibles ont déjà été annoncées dans plusieurs secteurs, notamment les raffineries et les transports, laissant présager un durcissement du conflit. Le syndicat Solidaires propose de son côté «à l'ensemble des travailleuses et travailleurs, du privé comme du public, de mettre en débat en assemblées générales la possibilité de reconduire la grève à partir du 7 mars selon les modalités propres à chaque secteur, avec inventivité et détermination».

JONCTION AVEC LE 8 MARS. Comme le note le quotidien *Le Monde*, la réforme d'Emmanuel Macron et Elisabeth Borne



se révèle «particulièrement sévère pour les femmes, inégalitaire pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et beaucoup moins favorable qu'annoncé pour ceux qui touchent de petites pensions»³. En parallèle, le texte de loi nie la dureté du travail à l'œuvre dans de nombreux secteurs – construction, éboueurs privés, grande distribution, soins, etc. – où une part importante de salarié-e-s doivent quitter leur emploi prématurément, cassé-e-s par la pénibilité⁴. L'élévation de l'âge de la retraite aura aussi pour conséquence de renforcer les inégalités entre les hommes et les femmes. Dans cette optique, les syndicats ont décidé de se saisir du 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes « pour mettre en évidence et dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes». Le jour suivant, ce sont les organisations de jeunesse qui appelleront à la mobilisation.

RÉPONDRE ENFIN À L'OFFENSIVE NÉOLIBÉRALE. «Toutes et tous ensemble, nous avons la possibilité de mettre un coup d'arrêt à l'action antisociale de ce gouvernement sur les retraites», écrit le syndicat Solidaires. Selon lui, une victoire contre le gouvernement Macron représenterait un tournant pour le monde du travail.

Elle ouvrirait ainsi «tous les possibles sur les retraites bien sûr, mais aussi sur les salaires, le chômage ou les minimas sociaux, sur le logement et l'immigration, et plus largement en matière d'améliorations sociales et écologiques». S'il réussit son pari de montée en puissance, le mouvement du 7 mars pourrait ainsi, analysent les journalistes Fabien Escalona et Romaric Godin⁵, devenir «l'occasion de répondre enfin dans les mêmes termes à une offensive néolibérale menée en conscience par des élites qui déroulent une politique de classe continue, systématique, déterminée et transformative». Une victoire des salarié-e-s français-e-s sur la bataille des retraites représenterait aussi une vibrante inspiration pour les luttes syndicales qui essaient depuis cet automne sur tout le continent européen. ■

¹ *Libération*, 17 février 2023.

² *Politix*, 11 février 2023. Cité sur le site www.alencontre.org, 12 février.

³ *Le Monde*, 20 février 2023.

⁴ *Le Monde*, 22 février 2023.

⁵ *mediapart.fr*, 18 février 2023.

Le chiffre

5

C'est le nombre de mois que compte la lutte contre l'oppression du régime des mollahs en Iran, qui affronte une répression brutale. Dans ce contexte, vingt organisations et syndicats indépendants d'enseignants, de travailleurs, de femmes, d'étudiants et de retraités iraniens ont publié, le 15 février, une déclaration commune. Selon ces organisations, «les fondements économique, politique et social du pays sont dans un tourbillon de crises et de décomposition de telle sorte qu'aucune perspective n'est envisageable dans le cadre de la superstructure politique actuelle».

Ces organisations s'engagent ainsi pour «l'unité et la construction de liens entre mouvements sociaux et revendicatifs» en défendant une série de revendications de base préparant «les fondements de l'établissement d'une société nouvelle, moderne et humaine». Parmi ces exigences, on trouve: la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers politiques; l'interdiction de criminalisation des activités politiques, syndicales et civiles; la liberté d'opinion, d'expression, de pensée, de presse, d'organisation, de grève et de manifestation; l'abolition immédiate de la peine de mort et l'interdiction de toute sorte de torture physique et psychologique; l'égalité des droits entre les femmes et les hommes; la non-intervention de la religion dans les lois politiques, économiques, sociales et culturelles; le renforcement de la sécurité sur les lieux de travail; et la hausse immédiate des salaires. «Nous demandons à tous les êtres humains justes qui ont un cœur battant pour la liberté, l'égalité et l'émancipation de lever l'étendard de ces revendications de l'usine à l'université, des écoles aux quartiers, et partout dans le monde», soulignent les signataires. On peut lire l'ensemble de leur déclaration sur le site www.alencontre.org (19 février). ■

Turquie-Syrie. Solidarité avec les victimes du séisme

Lundi 6 février, un violent tremblement de terre a frappé le sud de la Turquie et le nord de la Syrie, provoquant de terribles dégâts. Il a été suivi de plusieurs répliques meurtrières. Le 17 février, un bilan encore provisoire faisait état de 42 000 personnes ayant perdu la vie, et près de 26 millions de personnes affectées. Une catastrophe humanitaire dont les causes ne sont pas uniquement naturelles. En Turquie, des voix croissantes dénoncent en effet «le manque d'anticipation des autorités, mais aussi la corruption des promoteurs immobiliers et leur collusion avec les plus hautes sphères du pouvoir turc» (*Le Monde*, 17 février). Tandis qu'en Syrie, le séisme a frappé une région ravagée par douze ans de guerre.

Solidar, l'ONG liée à l'Union syndicale suisse et au Parti socialiste, déploie dans ce contexte une aide humanitaire visant à soutenir les victimes. L'ONG collabore avec des organisations locales pour couvrir les besoins les plus urgents – en se concentrant sur les communautés marginalisées et les minorités ethniques des régions reculées. On peut soutenir ici cette solidarité concrète: <https://solidar.ch/fr/seismes-en-turquie-et-en-syrie> ■

Tunisie. Le syndicat UGTT défie le pouvoir

Samedi 18 février, des milliers de personnes ont manifesté dans huit villes à l'appel de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), principale organisation syndicale du pays. La mobilisation faisait notamment suite à l'arrestation d'un dirigeant de l'UGTT, Anis Kaabi, qui avait lancé une grève sur les péages autoroutiers du pays. Le procès de M. Kaabi est fixé au 23 février. Face au gouvernement toujours plus autoritaire du président Kaïs Saïed, et alors que la société tunisienne est maltraitée par l'inflation et le manque d'emploi, l'UGTT appelle à une marche sur Tunis le 11 mars. ■